MINISTERE de l'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - 16, rue de la République - Tél. 72.58.72

3ème année — N° 2I — I7 Mai 1955
Edition générale n° 5

A V E R T I S S E M E N T S

TAVELURE — Toutes zones

Par suite des pluies qui se sont produites depuis le 10 mai, de nouvelles contaminations sont probables. Faire immédiatement un traitement avec :

- Soufre micronisé
- Captane
- Zinèbe

Dans les vergers craignant l'oïdium, on utilisera le soufre micronisé.

CARPOCAPSE — Zones I - II - III - IV

Renouveler le traitement en associant un insecticide à la bouillie anticryptogamique destinée à combattre la tavelure.

CARPOCAPSE — Zones V - VI

Attendre un avis ultérieur.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE — Zones I - II - III - IV

Effectuer d'urgence un traitement.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE — Zones V - VI

Attendre un avis ultérieur.

I N F O R M A T I O N S

DORYPHORE — Zone IV

Traiter dès que les larves auront atteint la grosseur d'un grain de blé, avec :

- Arséniate de chaux
- Produits à base de roténone
- Produits à base de lindane
- Produits à base de toxaphène
- Produits à base de D.D.T.
- Produits à base de chlordane
- Produits à base de dieldrine.

PSYLLES — Zone IV

Traiter les arbres dès l'apparition des larves, avec un insecticide de contact ou un systémique.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

792

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier; Le Gérant: R. BERTRAND. Autoris. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées.